

A L'ABORD'AGES LA MORANDAIS

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 14A rue de la Bise 22100 TADEN

753 226 026 RCS SAINT MALO

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 16 MAI 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique constate que le mandat du Commissaire aux Comptes arrive à son terme à l'issue des présentes décisions. La Société ne dépassant pas les seuils prévus par les dispositions légales, et n'étant plus tenue de nommer un Commissaire aux Comptes, l'Associée Unique décide ne pas renouveler son mandat et de ne pas procéder à son remplacement.

ADOPTION

Cette décision a été adoptée par l'Associée Unique lors des décisions en date du 16 mai 2024.

**Certifié conforme
La Présidente**

DocuSigned by:

3AA256801D3A4AE...